

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1 janvier 2025

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100000 € : 10000 € TTC
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 200000 €: 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200001 € et 300000 €: 6 % TTC du prix de vente.
- Au-delà de 300001 €: 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Expertise immobilière en valeur vénale : 150 € TTC de l'heure après acceptation de notre devis.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire

8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société IMMO PACAFLO , SARL au capital de 2000 € - Siège social : 2 Place Baragnon 13260 Cassis - RCS Tous Marseille n° 539251116 - Carte professionnelle Gestion immobilière n° CPI 13102018 000 030 883 délivrée par Marseille-Provence

Garant : Groupama , 3 Place Marcel Paul 92000 Nanterre

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.